

professions libérales ou par des examens plus faciles. La première explication n'étant pas soutenable, la seconde prend de l'importance et nous permet de soupçonner le Bureau médical d'Ontario de condescendance à l'égard des candidats à l'étude et à la pratique de la médecine. Cela veut-il dire que le niveau des études est plus élevé dans la province voisine ?

3. Malgré les affirmations des cosmopolites que la science n'a ni idiôme ni patrie, il y a un génie particulier à chaque race et tout le monde sait que les génies latin et saxon n'ont ni tendances, ni aptitudes, ni conceptions identiques au point de vue des sciences : le génie saxon est utilitaire et le génie latin spéculatif ; l'un fait de la science pour ce qu'elle rapporte, l'autre fait de la science pour elle même et pour le bien qui en peut résulter ; témoins les applications différentes qu'ont faites de leur découvertes, Roux et Behring.

Or les génies saxon et latin coexistent au Canada, car il y a dans notre pays, deux centres intellectuels, deux écoles qui font loi : l'école anglaise et l'école française, l'école d'Ontario et celle de Québec ; toutes les autres provinces sont obligées de venir s'alimenter à ces deux foyers. Cependant avec l'adoption du projet de loi Roddick le foyer latin devra disparaître ou se faire saxon, car le programme d'étude du Bureau fédéral sera nécessairement celui d'Ontario et voici pourquoi :

Au point de vue qui nous occupe, les petites provinces anglaises du Dominion, sont solidaires de celle d'Ontario dont elles subissent nécessairement l'ascendant, l'impulsion et la volonté. Par conséquent qui dit un bureau fédéral, composé d'un même nombre de représentants pour chacune des provinces, dit un bureau dans lequel Ontario aura derrière elle les représentants de toutes les provinces excepté celle de Québec qui se trouvera isolée et pratiquement réduite à néant comme influence.

Dans ces conditions, quelle volonté deviendra loi ? quel curriculum sera adopté et qui, en fait, aura la haute main sur la population médicale du Canada ?

Que les médecins de la province de Québec répondent à ces questions avant de laisser devenir loi, le projet de loi Roddick.